

# PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'INTIMIDATION OU DE HARCELEMENT ENTRE ELEVES

## PAR LE **PROTOCOLE NATIONAL**

<b>Commune :</b> Membres de l'équipe référente pHARe de l'école : ...	<b>Ecole :</b> Présentation du protocole : -En conseil des maîtres le : ... -En réunion de rentrée le : ... -En conseil d'école le : ...
---	--

1- Révélation des faits					
<input type="checkbox"/> Signaux faibles	<input type="checkbox"/> Elève (s)	<input type="checkbox"/> Famille	<input type="checkbox"/> 30 20	<input type="checkbox"/> DIVEL	<input type="checkbox"/> Autre



2-L'équipe référente de l'école est informée prend contact avec la circonscription et prend en charge <b>l'élève victime</b> (entretien et mesures de protection)	
En le recevant le jour même (voir fiche d'aide à l'entretien)	Personne qui mène l'entretien : ..... Lieu : ..... Date : .....



3-L'équipe référente de l'école prend en charge la communication avec <b>les parents de l'élève victime</b>	
En les recevant le jour même, après l'entretien élève, pour les informer et les rassurer sur la conduite à tenir choisie par l'équipe ressource (voir fiche d'aide à l'entretien)	Personne qui mène l'entretien : ..... Lieu : .....



4-L'équipe référente de l'école prend en charge <b>le ou les élèves témoins</b>	
Les entretiens se font séparément. Il s'agit d'investiguer sur les événements et leurs auteurs	Personne qui mène les entretiens : ..... Lieu : .....

5-L'équipe référente de l'école prend en charge <b>le ou les élèves auteurs</b>	
	Personne qui mène les entretiens : ..... Lieu : .....



6-L'équipe référente de l'école prend en charge <b>les parents d'élève(s) auteur(s)</b> , et éventuellement dans un second temps de la victime à nouveau)	
	Personne qui mène les entretiens : ..... Lieu : .....



7-L'équipe référente de l'école prend des décisions de protection et des mesures	
	Personne qui mène les entretiens : ..... Lieu : .....



### 8-L'équipe référente de l'école prend à nouveau en charge l'élève cible (victime)

En le recevant au bout de quelque temps pour : -faire un état des lieux - savoir comment se sent l'élève - quels sont les éventuelles avancées - rechercher des solutions qu'il (elle) peut envisager aussi de son côté (voir fiche d'aide à l'entretien)	Personne qui mène l'entretien : ..... Lieu : .....
---	---



La situation est résolue	La situation n'est pas résolue
L'équipe référente de l'école reste vigilante. Entretien de suivi avec l'élève cible (et sa famille si besoin) au bout de quelques temps.	L'équipe référente de l'école prend contact par mail avec l'équipe pHARe de la circonscription via le secrétariat <a href="mailto:ce.0422034h@ac-lyon.fr">ce.0422034h@ac-lyon.fr</a>

Les points positifs du choix de ce protocole	Les points de vigilance de ce protocole
- Règles précises, portées à la connaissances du conseil d'école et des élèves permettant d'anticiper des interrogations	- La gestion est un peu lourde pour une équipe d'école à effectif restreint - Demande une organisation bien en place avec la définition anticipée du rôle de chacun

L'équipe pHARe de la circonscription peut accompagner l'équipe référente de l'école :

Méthode de préoccupation partagée :

- Pour des formations et conseils sur la conduite des entretiens
- Pour des conseils sur la conduite des rendez-vous avec les parents
- Pour la mise en œuvre des sanctions éventuelles

Protocole national

- dans sa mise en œuvre
- dans la prise de décisions (signalement/ traitement d'une situation singulière (discrimination, cyberharcèlement etc...))
- pour des conseils sur la conduite des entretiens, notamment avec la famille du/des élèves supposés intimidateur(s)

Dans tous les cas

- dans la mise en place d'actions auprès des classes (prévention et/ou actions post traitement)
- dans un travail de fond sur le climat scolaire
- autres besoins à la demande des équipes d'écoles ...